

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Travail dans le secteur de la pêche - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif au travail dans le secteur de la pêche.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, met en place un système global de mise en application et de contrôle du respect des prescriptions de l'accord des partenaires sociaux européens visant à assurer aux pêcheurs des conditions de travail et de vie décentes à bord des navires de pêche. Ce système implique l'instauration d'un système de certification et des inspections périodiques.

Le document de certification, à savoir le certificat de travail dans la pêche devra être conservé à bord du navire de pêche et est en principe valable pour cinq ans. La certification sera désormais obligatoire pour tout navire de pêche battant pavillon belge qui passe plus de trois jours en mer et qui :

- a une longueur égale ou supérieure à 24 mètres
- navigue habituellement à plus de 200 milles nautiques de la côte ou au-delà du rebord externe du plateau continental, si celui-ci est plus éloigné

Dans le cadre de la mise en place d'un système efficace de sanctions, l'avant-projet détermine également un nombre de comportements infractionnels méritant d'être pénalement sanctionnés. A cet effet, il complète le Code pénal social de nouvelles infractions et sanctions.

Enfin, une procédure de plainte est mise en place pour recueillir les plaintes des pêcheurs en cas de violation de leurs droits.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be